Accédez à votre profession

FORMATION DE BASE

FORMULE EN CLASSE VIRTUELLE OU EN AUTONOME

COURTAGE IMMOBILIER COMMERCIAL – EEC.2F

FR + AN

AEC

Formation créditée de niveau collégial menant vers une attestation d'études collégiales, reconnue par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES)

Ce programme est composé des **8 COURS** *suivants :*

- **Droit commercial** (60 h)
- **Loi sur le courtage immobilier commercial** (45 h)
- **Inspection et évaluation d'immeuble** (60 h)
- **Financement commercial** (60 h)
- **Analyse financière** (75 h)
- **Évaluation d'entreprise** (60 h)
- **Planification des activités professionnelles en courtage immobilier commercial** (45 h)
- **Le courtage commercial : application pratique** (45 h)

Formule en classe virtuelle

Cours de jour ou de soir et fin de semaine. Pour tous les cours en virtuel, l'étudiant accède à la plateforme d'enseignement Lära à partir de son ordinateur personnel. Connexion internet requise.

Durée : **450 heures** (à partir de 7 mois).

Formule autonome

Cours sur une plateforme d'apprentissage en ligne interactive et dynamique. Conçue pour offrir une expérience d'apprentissage stimulante, la plateforme propose une variété de ressources et un parcours structuré qui guide l'étudiant pas à pas. La plateforme dynamique tient lieu de support pédagogique. Inscription en tout temps.

Durée : **450 heures, à votre rythme** (7 mois ou 10 mois).

Nos services :

- Accès au portail étudiant Omnivox;
- Journée Carrière;
- Séance d'information avec l'OACIQ;
- Un atelier (frais additionnels) pourrait aussi vous être offert à la fin de votre programme en guise de préparation additionnelle à l'examen de l'OACIQ.

2 EMPLACEMENTS POUR MIEUX VOUS SERVIR

Campus de l'Île-des-Soeurs
600, chemin du Golf, Île-des-Sœurs (Québec) H3E 1A8

Campus de Laval
2525 boul. Daniel-Johnson, bureau 201, Laval (Québec) H7T 1S9

CONDITIONS D'ADMISSION

Est admissible à un programme AEC au Collège de l'Immobilier du Québec, toute personne qui satisfait à l'une des conditions suivantes :

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES), un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation d'équivalence de niveau de scolarité du secondaire (AENS).
- **ou** Posséder une formation jugée suffisante par le Collège.

Pour les étudiants ne satisfaisant pas à ces conditions particulières :
il faut d'abord fournir un relevé de notes officiel, un curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation. Le Collège de l'immobilier procédera ensuite à une étude de dossier pour l'admission. Un ou plusieurs tests de classement pourraient être nécessaires lors de l'évaluation du dossier.

Pour les études effectuées à l'étranger :
il faut fournir une étude comparative du *ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion* de votre diplôme ainsi qu'une traduction, au besoin, de ce dernier en français ou en anglais.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Vous devez fournir une **preuve de scolarité** et une **preuve d'identité**.

Preuve de scolarité :

- Diplôme d'études secondaires (DES) ou plus élevé ou le relevé de notes officiel.
- ou Diplôme d'études professionnelles (DEP) ou plus élevé ou le rélevé de notes officiel.
- ou AENS (attestation d'équivalences de niveau secondaire) du Québec.
- ou GED (general education development) de l'Ontario ou de toute autre province du Canada.

Preuve d'identité :

- Personne née au **Québec** ou au **Canada** : le certificat de naissance (grand format) émis par une province canadienne (format PDF, en version française ou anglaise, indiquant le nom des parents et le lieu de naissance).
- Personne née **hors** du **Québec** ou du **Canada** (citoyen canadien, résident permanent, permis d'études, etc.) : le certificat de naissance d'origine **obligatoire** (format PDF, en version française ou anglaise, indiquant le nom des parents et le lieu de naissance) et l'**un** des documents suivants :
  - Carte de citoyenneté (recto/verso)
  - Certificat de citoyenneté (format de 2 pages)
  - Fiche relative au droit d'établissement (IMM 1000) ou la confirmation de résidence permanente (IMM 5292 ou IMM 5688)
  - Carte de résidence permanente
  - Permis d'études (doit être valide à la date du début de cours)
  - Permis de travail (exceptionnellement du 27 juin 2023 ou 27 juin 2026)

Prendre note que le passeport, permis de conduire ou carte d'assurance-maladie ne sont pas acceptés à titre de preuve d'identité.

Votre demande d'admission peut être complétée en ligne :
https://www.collegeimmobilier.com/fr/admission.html

Assurez-vous d'avoir pris connaissance des conditions d'admission. Lorsque vous aurez complété votre admission, un conseiller aux admissions communiquera avec vous afin de vous accompagner vers votre prochaine étape, l'inscription. À ce moment, vous pourrez vous inscrire au programme, à l'horaire, la formule et la langue de votre choix, et débuter votre parcours étudiant au Collège l'immobilier du Québec.

Veuillez noter que seulement les copies des documents sont requises.

COLLÈGE DE L'IMMOBILIER DU QUÉBEC
PROACTIF. VIVANT. PASSIONNÉ.

POUR VOUS INSCRIRE À UNE DE NOS FORMATIONS -> COMMUNIQUEZ AVEC NOS CONSEILLERS AUX ADMISSIONS AU 1-888-762-1862 – OPTION 4 OU DEMANDE.ADMISSION@COLLEGEIMMOBILIER.COM.

© 2026 tous droits réservés Collège de l'immobilier du Québec. Toute forme de reproduction totale ou partielle de ce document est interdite sans le consentement écrit de la Direction du Collège.